



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 29 octobre 2024
(101)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Clement, Cuzner, Dasko, Gignac, Housakos, Miville-Dechéne, Muggli, Quinn et Simons (9).

Autres sénateurs présents : L'honorable sénateur Downe (1).

Participent à la réunion : Jed Chong et Khamla Heminthavong, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 février 2022, le comité poursuit son étude de toute question concernant les transports et les communications en général. (Sujet : Services locaux fournis par CBC/Radio-Canada)

TÉMOINS :

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes :

Scott Shortliffe, directeur exécutif, Radiodiffusion;

Michael Craig, directeur, Programmation et distribution audiovisuelle.

Scott Shortliffe fait une déclaration puis, avec Michael Craig, répond aux questions.

À 10 h 13, la séance est suspendue.

À 10 h 18, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette la transcription de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos, qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité ou le personnel, et qu'elle soit détruite par le greffier lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

A 10 h 40, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 février 2022, le comité poursuit son étude sur l'incidence des changements climatiques sur les infrastructures essentielles dans les secteurs des transports et des communications et les répercussions corrélatives sur leurs interdépendances.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité discute à huis clos d'un projet de rapport.

Il est convenu que le projet de rapport, tel que modifié, soit adopté dans les deux langues officielles et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport, dans les deux langues officielles, en tenant compte des discussions d'aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat dans les deux langues officielles et à y demander une réponse du gouvernement complète et détaillée.

À 11 h 15, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Angus Wilson